

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 6 mars 2025

Présidence de Monsieur Sylvain Richard

Le Conseil communal de Renens

vu le préavis municipal N° 77-2025 concernant l'îlot de la Savonnerie et la promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 558, en faveur de Renens-Pierrettes SA, aux conditions figurant dans le présent préavis,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer, pour une durée de 99 ans, une promesse de constitution de droit de superficie distinct et permanent grevant la parcelle N° 558, d'une superficie de 4'298 m², en faveur de Renens-Pierrettes SA, aux conditions figurant dans le présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2025

Ainsi délibéré en séance du 6 mars 2025

Le Président

La Secrétaire

Sylvain Richard

Corrine Simon

